

## 16-11-01 - IPOR Pickering-Ajax Audio FR

P. Grant : Bonsoir. Bienvenue à tout le monde au forum public de Ajax-Pickering pour l'examen indépendant de la surveillance de la police. Je suis Pamela Grant. Je suis la facilitatrice et je suis la conseillère politique au niveau de l'examen. Et ce soir je vais travailler avec vous et le reste de notre équipe pour nous assurer que vos voix soient entendues et qu'il y ait une conversation entière et vraiment honnête au niveau des trois organismes de surveillance de la police, comment ils peuvent être plus transparents, plus responsables et (inaudible) la confiance du public.

Je ne vais pas passer trop de temps juste maintenant parce que je vais demander au juge de paix Tulloch, qui dirige l'examen, de dire quelques mots ainsi qu'à ma collègue Danielle Daoudi qui va nous parler des procédures et du *timing* de la soirée.

Donc sans plus attendre voici le juge de paix Tulloch.

M. Tulloch : Merci Pam. Bon après-midi, bonsoir. Mon nom est Michael Tulloch. Je suis un juge qui est actuellement à la Cour d'appel de l'Ontario. Et je veux vous remercier chacun d'entre vous d'être venus ce soir afin de prendre part à notre consultation publique de ce soir.

Avant de dire quoi que ce soit de plus, je voudrais reconnaître que nous sommes rassemblés ici sur les territoires indigènes des Mississaugas et de Port Credit. Ces territoires étaient des territoires de réunion pour les Premières Nations depuis très longtemps. Nous reconnaissons ainsi l'importance de la tradition et de la signification des personnes indigènes.

Donc pendant mon temps avec vous aujourd'hui je veux entendre parler de vous, chacun d'entre vous. Je vais commencer à donner quelques remarques au niveau des organismes indépendants de la police et de ces organismes dont nous sommes chargés d'examiner. Nous allons ensuite nous départager en petites tables rondes pour avant de rapporter quant à vos points de vue et vos expériences.

Maintenant, juste pour une petite histoire, le 29 avril 2016 j'ai été nommé par le gouvernement provincial de diriger un examen indépendant de surveillance des trois organismes de surveillance de la police qui sont l'Unité d'investigations spéciales, UES, ou le BDIEP également et aussi le CCOP qui est la Commission de police civile de l'Ontario. Voici les organismes que nous examinons ensemble avec une équipe d'expertise d'avocats, de police. Nous devons faire des recommandations afin d'améliorer la transparence, la responsabilité et l'efficacité.

À ce jour, nous nous sommes engagés vraiment de façon importante avec des consultations publiques et privées avec différents participants tout autour de – dans toute la province. Cela veut dire des gens qui ont eu des expériences avec la police ou avec les organismes de surveillance. J'ai déjà eu un certain nombre de consultations dans la région de Toronto et dans le grand Toronto. Nous

sommes aussi allés à Thunder Bay, à Sault-Sainte-Marie et aussi à Sudbury. Et la semaine dernière nous étions à Ottawa. Cette semaine nous sommes ici et dans la région de Durham et à Ajax. Plus tard ce mois-ci nous reviendrons à Oshawa. Et dans les semaines à venir nous allons aussi avoir des réunions supplémentaires plus dans la région de Toronto, à London, Windsor, Kenora et Kingston.

Nous consultons de façon très large avec l'intention de pouvoir résumer selon ce que nous avons appris et de faire des recommandations à la tâche qu'on nous a demandée de revoir la transparence, la responsabilité, l'efficacité de ces différents organismes. Le 31 mars 2017, mon rapport final sera envoyé au gouvernement et aussi au public au sens large.

Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, le focus de cet examen concerne les trois organismes de surveillance de la police : l'UES, le BDIEP et le CCOP. Ces trois agences sont une partie vraiment importante de la surveillance de la police en Ontario.

L'UES est indépendante de la police qui conduit des investigations criminelles sur des circonstances qui impliquent des policiers et des civils et qui aient résulté en des blessures sérieuses, des morts ou des accusations d'agression sexuelle. Lorsqu'un incident tombe sous le mandat de l'UES, l'UES est notifiée et conduit une enquête afin de déterminer s'il y a des évidences de bavure de la part de la police. Au cours de ces enquêtes, l'UES rassemble et évalue les preuves. Le directeur détermine ensuite si oui ou non on devrait porter des charges d'accusation criminelle contre les officiers de police et de rapporter les résultats de ces enquêtes au Procureur général. Maintenant, pendant la durée de ces enquêtes, s'il n'y a pas d'accusation qui soit posée, l'UES produit à ce moment-là un rapport – je l'ai déjà dit. Mes excuses.

La deuxième agence de surveillance de la police qui est sujette de cet examen c'est le BDIEP dont le mandat est d'examiner et de recevoir les plaintes publiques au sujet d'officiers de police et de tous les services de police locaux en Ontario, et aussi pour les OPP. Ces plaintes peuvent être au sujet de la conduite, au niveau des politiques et des services au niveau de la police et du département de la police.

Donc une fois qu'une plainte est reçue, la BDIEP la revoit pour déterminer s'il est adapté pour une résolution simple au niveau d'un service à la clientèle et sinon, si ces résolutions par le service à la clientèle ne sont pas possibles, dans ce cas-là on commence un procédé de filtrage au niveau des plaintes, par exemple des plaintes qui ont été faites plus de six mois après l'incident. Maintenant, au niveau de – la plainte peut être retenue pour être affectée de nouveau au service de police ou à un autre service de police ou pour enquête. Au niveau de l'enquête, si la plainte est de façon substantielle, dans ces cas-là il y a des actions disciplinaires ou alors dans les cas moins sérieux, ça peut être résolu par des résolutions informelles. En final et en plus de gérer les plaintes du public, le BDIEP aussi a le pouvoir d'examiner des questions de nature systémique qui puissent surgir après les plaintes faites au sujet de la police et qui peuvent faire aussi des recommandations directes pour les adresser.

Le troisième et l'agence finale qui est couverte par cet examen et les CCOP qui est un corps d'adjudication qui est mandaté pour conduire des audiences et pour statuer quant aux décisions disciplinaires regardant la police, les disputes au niveau des budgets et au niveau des municipalités et des services de police, aussi bien pour les disputes relatives au service de police. Le CCOP peut aussi conduire des enquêtes quant à la conduite du conseil des services de police, leurs membres et les officiers de police.

Avec cet historique en tête au niveau de l'examen et des agences de surveillance de la police, je voudrais prendre l'occasion pour vous laisser parler. Nous voulons entendre parler, entendre vos idées. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, cet examen c'est un examen indépendant, c'est-à-dire que je suis complètement libre d'examiner comment ces organismes de surveillance fonctionnent.

Vous, membres du public, vous êtes une partie importante du processus et je suis vraiment ravi que vous ayez pris le temps de venir nous rencontrer aujourd'hui et j'apprécie aussi que de parler de certaines questions puisse être difficile pour certains d'entre vous mais il est essentiel qu'un examen de ce type soit aussi clair que possible et qu'un examinateur indépendant comme moi considère toutes les informations qui viennent de perspectives variées. Et à partir du moment où vous participez, je pourrai faire quelque chose.

Donc encore une fois je veux vous remercier d'être venus. Comme je l'ai dit, nous allons vous écouter très attentivement et nous voudrions vraiment que vous puissiez parler de façon ouverte en vous sentant libres. Et je sais qu'évidemment les points de vue seront différents mais nous sommes ouverts à toutes les différentes expériences et points de vue que vous ayez.

Donc je ne vais pas prendre plus de temps maintenant mais nous allons vous écouter. Encore merci.

D. Daoudi : Bonsoir tout le monde. J'ai juste quelques diapositives que je veux vous montrer, ensuite nous allons commencer.

Comme décharge, nous allons écouter vos histoires et les écoutez, mais nous voulons savoir que nous n'allons pas revoir des jugements passés ou rouvrir des cas du passé pour les réévaluer. Donc alors qu'il est important d'entendre vos histoire et on veut vraiment les entendre parce qu'elles posent un contexte essentiel pour nous et pour nos recommandations, nous voulons aussi savoir que nous n'allons pas examiner au cas par cas des histoires particulières pour les réévaluer.

La façon dont on va fonctionner, ça fait partie de l'introduction là. Ensuite, nous allons avoir des discussions de table ronde. Il doit y avoir des questions disponibles sur vos tables. Et on va vous demander de discuter de toutes ces questions et nous passerons ensuite à une période de retour et de commentaires. Après 45 minutes nous voulons entendre parler de vos soucis, vos recommandations, vous pensées. Donc on sera tous ici pour prendre des notes.

Que vous sachiez, nous sommes aussi sur les médias sociaux. Donc cette réunion est aussi enregistrée. Vous voyez les caméras à l'arrière de la pièce; si vous ne voulez pas être filmés, assurez-vous de garder le dos au caméraman. Et si vous voulez parler et vous ne voulez pas être vus sur les caméras, faites-le-nous savoir et nous prendrons les mesures pour vous protéger et votre identité.

Nous sommes aussi sur Facebook, Instagram, Twitter et sur YouTube donc toutes ces réunions, une fois qu'elles ont été mises au montage, une semaine après à peu près elles sont mises sur notre site Internet [policeoversightreview.ca](http://policeoversightreview.ca). Moi-même, Matthew, si tu peux faire un signe, et Peter, s'il peut faire aussi un signe, ils vont prendre des photos qu'on va – on va faire des tweets ce soir. Donc si vous nous voyez prendre des photos, c'est ce que nous faisons, c'est pour mettre nos Twitters et c'est à (inaudible)Review. Vous allez voir les photos. Encore une fois, si vous ne voulez pas qu'on prenne votre photo que vous nous voyez venir, dites-le-nous et nous partirons.

Aussi, on – #BeHeard.ON, c'est aussi quelque chose sur lequel on met des nouvelles. Donc si vous voulez mettre des questions, vous taguer et mettre des tweets, on récupérera aussi vos commentaires; les commentaires qui sont faits sur les médias sociaux, nous les récupérerons également.

P. Grant : Merci Danielle. Merci juge de paix Tulloch.

J'ai vu qu'il y a quelques nouvelles personnes qui sont arrivées dans la salle. Je vais demander à tout le monde de se rassembler pour remplir les tables afin qu'il n'y ait pas personne qui soit assis par lui-même. Donc si vous pouvez bouger de table afin que vous puissiez faire partie d'un groupe, cela aidera à avoir une conversation et une discussion qui soit plus fructueuse.

Je vais vous donner un petit peu des rappels au niveau des – du temps pour vous rappeler, et faites attention aussi aux questions qui sont posées sur les recommandations. Il n'y a pas de réponse bonne ou mauvaise; ce sont vraiment des questions pour vous aider pour faire bouger un petit peu les conversations et pour nous assurer que les histoires, que ce que vous vouliez dire puisse être dit d'une façon sécuritaire et dans un environnement sécuritaire. Et on veut s'assurer que vous puissiez aussi rester aussi candides que vous le vouliez.

Il y a aussi des feuilles pour signer. Mais le but principal de remplir ces pages en y incluant votre adresse email c'est quand le rapport est rendu public. À la fin du mois de mars 2017, on va envoyer à toutes les personnes qui ont participé, on vous enverra un lien Internet que vous puissiez accéder à votre propre copie du rapport. Donc c'est vraiment important de remplir ces formulaires.

Et je ne vais plus parler et nous allons commencer nos 45 minutes maintenant tout en rappelant à tout le monde de vous rassembler et de rester dans des groupes un petit peu plus importants. Notre équipe, Jamie, Justice Tulloch, Mat, nous allons tourner dans la salle. Nous allons nous assoir, nous allons passer vous voir s'il y a des clarifications que l'on doit donner mais on va vous écouter essentiellement. Merci.

Je vais demander Tammy s'il vous plaît de commencer.

Tammy : Oui. Bonsoir tout le monde. Je suis Tammy. J'ai été mise en lumière pas Pamela. Je vais faire de mon mieux.

Donc je suis avec un groupe de personnes ici.

P. Grant : Tammy, je vais vous demander de bien tenir le micro afin que l'interprète et que l'enregistrement soit clairs. Merci.

Tammy : D'accord.

Donc je ne sais pas comment commencer vraiment. On est passés par questions. Est-ce que les organismes de surveillance peuvent décider sur quoi ils enquêtent? C'est une responsabilité niveau zéro. C'est au niveau des questions. Voilà.

UES, oui, on devrait, elle devrait rapporter au public et que le public soit traité avec respect et que les officiers de police devraient traiter le public avec respect. Donc les stations de police et leurs supérieurs doivent être mis au courant. Nous avons aussi une opinion différente au niveau si on ne donnerait pas des conseils à des amis. Parce que si on se plaint, les policiers sont les premiers à savoir et donc le public peut rencontrer des problèmes. Donc on avait des opinions diverses à ce niveau-là.

Au niveau de l'UES, elle peut partager seulement des informations limitées. Mais le public en a besoin. On n'était pas d'accord sur une des choses, si l'UES doit partager ses informations avec le public. Nous étions d'accord avec tout. Les familles n'arrivent jamais à trouver ce qui se passe à moins que ça aille dans le système des tribunaux. Donc cela veut dire qu'ils ne partagent pas tout avec le public ou les membres de la famille ou qui que ce soit qui soit affecté par le problème.

Donc nous étions tous d'accord qu'il ne faut pas rendre public. Si la personne est accusée par l'UES, oui, le nom de l'officier de police doit être rendu public. Est-ce que les anciens officiers de police peuvent être des enquêteurs à l'UES, au BDIEP ou CCOP? Non, ils ne devraient pas faire partie parce qu'ils sont biaisés, ils ne sont pas indépendants et que c'est une culture policière dans ces cas-là et qui ne pourra pas changer le système.

Au niveau de la collection des données, c'est important si ces données sont utilisées de façon appropriée et si ces données ne sont pas partagées avec la police et que d'autres organismes puissent y accéder.

Voici tout ce que nous avons vu aujourd'hui.

P. Grant : Fred c'est le suivant. Est-ce que vous pouvez passer le micro? Fred, pouvez-vous vous lever et prendre le micro s'il vous plaît. Merci Tammy.

Fred : Nous avons parlé de la plupart des questions sur ce questionnaire. Je vais juste un petit peu résumer ce qui a été dit.

Au niveau des premières questions, il y avait huit personnes à la table et au niveau de l'UES, sept personnes la connaissaient, au niveau du BDIEP, cinq personnes connaissaient et au niveau du CCOP, quatre personnes connaissaient.

Si vous avez eu des contacts avec ces organismes de surveillance à la police, deux des personnes à la table ont dit non, trois ont dit qu'ils ont eu des bons contacts et une autre personne a dit qu'ils avaient eu une mauvaise expérience.

Au niveau de si vous aviez déjà eu une mauvaise expérience avec la police si vous avez déposé une plainte ou si vous l'avez rapporté, le consensus était que non. La question suivante était que si oui, si vous aviez déposé plainte, oui, sinon que s'est-il passé? Les raisons. Les raisons tout d'abord, parlons un petit peu positif : la raison pour encourager quelqu'un à déposer une plainte c'est de créer la confiance, de créer un dossier, de l'optimisme. La responsabilité pour améliorer les pratiques de l'organisation au niveau de la police et aussi pour rééquilibrer le pouvoir entre la police et les civils.

Ensuite, nous sommes passés à la question suivante... Et en fait, d'un autre côté les raisons pour lesquelles on n'encourage pas à rapporter, ces raisons incluent – ce sont des raisons additionnelles pour encourager quelqu'un à déposer une plainte ce serait d'avoir des relations au niveau de la police avec les collectivités.

Ensuite, nous sommes passés à la question numéro 7, est-ce que le nom des officiers de la police sur lesquels il y a des enquêtes par l'UES, est-ce que ces noms doivent être rendus publics même si l'UES décide de ne pas les accuser? Trois, quatre, cinq ont dit oui, une personne a dit non. Pourquoi oui? Pour des raisons de transparence et parce qu'un officier de police c'est une personne publique.

P. Grant : Vous avez 44 secondes qui restent.

Fred : Et ensuite, on passe à la question 11 qui sont les recommandations. On aimerait voir la transparence, la responsabilité et un traitement juste. L'éducation et des pratiques anti-oppression et une éducation pour en terminer avec ces pratiques oppressives. Aucun policier retraité ne devrait examiner ces agences et, oui, on voudrait avoir peut-être que le chef de l'UES soit changé.

Quant à avoir des meilleures relations plus ouvertes avec la police, les policiers sont ciblés en tant que criminels au lieu des citoyens. Par exemple, s'il y a des – une pratique terrible a été adoptée et des vérifications de la rue, le cardage, par exemple, est fait selon la rubrique des mitigations contreterroristes. Et j'ai le document juste ici.

Donc une autre recommandation serait d'avoir moins d'officiers de police et plus d'éducation du public pour les collectivités en général, et nous souhaiterions aussi voir un accès plus simple pour corriger des informations incorrectes afin d'utiliser la liberté d'information.

Est-ce que j'ai oublié quelque chose?

P. Grant : Nous avons un orateur. Nous avons Tammy et ensuite on reviendra avec vous. Si vous pouviez passer le micro à Mariam. Mariam qui est à la table juste à côté de vous.

Mariam : Bonjour. Mon nom est Mariam McKizic (ph). Je voudrais remercier le juge de paix M. Tulloch pour cette opportunité de parler. Je suis ici pour une raison personnelle : mon mari a été tué par la police de Durham le 2 décembre 2013. Son nom était Michael MacLsaac). Il avait eu des convulsions, il avait de la fièvre ce matin-là, il n'était pas lui-même. Il est sorti de la maison nu et on a essayé de l'arrêter et une chose a mené jusqu'à une autre et tout à fait pierre qui roule qui amasse la mousse et ma vie s'est écrasée 20 minutes plus tard. Michael a été tué. Je ne suis pas ici pour repasser les détails de cette histoire terrible mais pour vous expliquer notre interaction avec l'UES en particulier.

Tout d'abord, UES ne nous a pas prévenus que Michael avait été tué mais la police de Durham, bien que l'UES était déjà sur les lieux. Ensuite, les témoins, il y en avait de nombreux, ils ont été emmenés à la station de police de Durham. Le mandat de l'UES c'est d'avoir une enquête complètement séparée et impartiale donc dites-moi pourquoi les témoins sont emmenés à la station de police et qu'on les fasse attendre pendant des heures et que des enquêteurs sur place leur parlent?

Et j'ai – John Anzo (ph) de l'UES était l'enquêteur qui a décidé de faire des embrouillages au niveau des médias quelques minutes après que notre famille était prévenue de la mort de Michael. Il a dit aux médias que Michael courait de la maison et qu'on avait des problèmes au niveau conjugal. On n'avait pas de problème. Il était malade, il se bagarrait pour partir. Il a dit que Michael était probablement armé et dangereux. Mais je dois vous dire que c'est très, très loin de la vérité.

Le mandat de l'UES, sur votre site Web, dit que l'UES ne doit pas, pendant la durée d'une enquête, faire des déclarations publiques quant à l'enquête à moins que certaines déclarations conservent l'intégrité de l'enquête. Et je ne pense pas que c'était le cas dans notre situation. Quand nous avons confronté l'UES au sujet de cette plainte et avec nos avocats, on nous a balayés de la main comme : « Oh, on essaye vraiment de le faire, de préserver l'intégrité. C'est une situation tellement délicate mais vraiment. » Ça leur a pris un mois à répondre à mon courriel.

Et ensuite, alors que nous étions à l'hôpital où Michael a eu des chirurgies, des officiers de l'UES sont venus nous interroger à l'hôpital. On ne savait même pas à qui on parlait pour être honnête avec vous, c'était jusqu'à ce que quelqu'un de l'UES apparaisse à la porte, on nous a dit que : « Oui, nous sommes l'UES. » Et puis la police de Durham nous a fait des entretiens aussi. Ils étaient vraiment en choc. Et ensuite, l'entretien a continué.

Aux réunions de l'UES le 4 juin, alors qu'ils ont dit qu'ils ne mettraient pas des charges d'accusation à l'officier, « on n'aurait jamais dû laisser les officiers vous entretenir et vous parler. »

Donc voici ce que nous avons à dire entre autres mais voici les choses qui nous ont les plus blessés. Lorsque nous souffrons et que les personnes que nous aimons sont en train de mourir dans les hôpitaux, qui est là pour nous aider? Qui sont les services pour les victimes ou les représentants? Il n'y a personne. Il y a soi-disant quelqu'un à l'UES, on n'en a jamais entendu parler. Ensuite, à la police de Durham ils ont leur thérapeutes, ils ont leurs avocats, et dans les minutes qui ont suivi la mort de Michael cet officier a été emmené et a été soutenu et entouré. Nous on n'a rien eu du tout. Donc voilà mes problèmes avec l'UES. Des changements vraiment importants doivent être faits.

[Applaudissements]

P. Grant : Oui, ça reviendra. Je veux seulement m'assurer qu'on – on a commencé la liste de orateurs, on va faire une rotation. Merci Mariam.

Participant : Mon nom est (Nom). Je suis le chef pour la police de Durham, la police régionale. On a commencé notre conversation sans vraiment des conclusions mais on a eu des bonnes conversations quant aux questions.

Au niveau des expériences avec la police, la question numéro 3, au niveau des expériences qu'elles soient négatives ou positives, de nombreux – il y a certainement des indications au niveau qu'en tant qu'immigrants et des membres raciaux se sentent ciblés au niveau de la police et qu'ils se sentent différenciés par rapport aux autres citoyens en raison de leur statut d'immigration ou de leur apparence ethnique.

Par rapport aux personnes qui ont des expériences négatives, ils ont pensé à déposer une plainte. Ce qui est intéressant c'est qu'une des personnes à la table a indiqué que, sa réponse était de s'impliquer avec la police et de faire un changement depuis l'intérieur. Donc maintenant une de ces personnes est au comité de conseil avec la police de Durham.

Au niveau du numéro 5, au niveau des organismes de surveillance, il y a une connaissance vraiment limitée de ces trois organismes et il était difficile pour le groupe de faire des commentaires au niveau de la transparence.

Au niveau de partage des informations, encore une fois de nombreux points de vue. Certains pensaient que l'UES faisait un bon travail au niveau du partage des informations et d'autres pensaient qu'il faudrait faire mieux au niveau de l'éducation du public et d'expliquer les décisions. En gros, de rendre publiques les décisions de ces cas d'une façon, je dirais, plus ouverte, plus transparente.

Il y a une question intéressante c'est, est-ce que le public est intéressé aux résultats finaux après les incidents qui se sont passés. C'est assez sensationnel au niveau de l'accès du public au niveau des résultats finaux et quels sont les pas qui sont pris par le public pour avoir des informations au niveau de l'UES et d'autres organismes.

Encore une fois, quant à donner le nom des officiers de police, d'autres différents points de vue. On devrait dire qu'ils devraient être tenus à des standards grâce à leur rôle et que leurs noms doivent être rendus publics, et que ce doit être de



même dans toutes les professions, que ce soit les avocats, les docteurs, etc., et s'il y a des plaintes pour malversation, ces individus doivent être nommés. Et est-ce que c'est juste au niveau de la police de donner le nom des membres? Encore une fois, aucune résolution à ce niveau-là mais de bonnes discussions certainement.

Quant au numéro 8 et si les officiers qui travaillent avec l'UES, je pense qu'il y avait vraiment un sentiment fort qu'ils ne devraient pas y travailler parce qu'ils sont, de toute évidence, biaisés ou que la police enquête sur les polices ou les anciens policiers qui enquêtent sur la police, dans ces cas-là, ces agences et l'UES ne sembleraient pas être indépendantes.

Donc c'est malheureusement où nous sommes restés coincés.

P. Grant : C'est bon. Merci. On va revenir encore ensuite. Ian est l'orateur suivant.

Ian : Bonsoir tout le monde. Mon nom est Ian Webster. Merci pour avoir cette soirée Monsieur le Juge de paix Tulloch. Merci à vous et à votre équipe. Désolé Mariam pour votre perte et pour qui que ce soit qui ait eu une perte.

Au niveau numéro 1, nous avons différentes personnes à table. Donc on avait des personnes qui font affaire au conseil en permanence. Moi-même je viens d'entendre – j'ai juste entendu parler de l'UES, je n'ai jamais entendu parler du BDIEP ou du CCOP.

De bonnes expériences ou mauvaises expériences avec la police. Encore une fois, il y avait des bonnes expériences avec la police et il y en a eu aussi de mauvaises. Et ces expériences, est-ce que vous avez rapporté? Déposé des plaintes? Dans un cas oui, on a déposé une plainte parce que cette personne était éduquée, connaissait les différents comités et dans une autre situation il n'y avait pas de dépôt de plainte parce que la personne n'était pas informée que ces organismes sont disponibles pour le public.

Au niveau du numéro 4, si quelqu'un avait une mauvaise expérience avec la police, est-ce que vous l'encourageriez à déposer une plainte? Sachant maintenant que ces trois organismes sont ici pour aider le public, oui, absolument.

Est-ce que vous pensez que ces agences de surveillance sont assez ouvertes au niveau de leurs enquêtes? On a dit non. En particulier, est-ce que vous pensez que l'UES partage assez au niveau des enquêtes qu'ils font sur les officiers de police? Encore une fois, non, il n'y a aucune transparence, surtout si ça vient au niveau des suppléants ou des chefs ou qui que ce soit à la police.

Au numéro 6, si vous pensez qu'ils ne partagent pas assez, qu'est-ce que vous pensez qu'ils devraient améliorer et quelles informations doivent être rendues disponibles au public après les enquêtes? Encore une fois, on veut la transparence, la responsabilité et aussi on veut un délai de temps. On a l'impression qu'il y a vraiment beaucoup de temps entre l'enquête et le résultat.

Au numéro 7, est-ce que les noms des officiers de police doivent être rendus par l'UES? Sur les – les noms des officiers de police, pardon, même si l'UES décide de ne pas les accuser, on dirait oui ou non selon les circonstances en fait.

Si d'anciens officiers de police doivent travailler en tant qu'enquêteurs à l'UES ou au BDIEP ou au CCOP, encore une fois c'était, de toute évidence c'était oui, un grand oui. Ce sont ceux qui ont l'expérience. Vous voulez avoir de bons officiers qui sont dans ces rôles.

Numéro 9, est-ce que l'UES, BDIEP et CCOP, est-ce qu'ils devraient récolter des données au niveau de l'âge, du sexe et de la santé mentale? Ceci devrait être dans des données pour les enquêtes de la police internes. J'aurais un problème à faire quelque chose en fonction de la race. Cela me concerne. Si vous pensez qu'ils devraient rassembler ces données, comment – quoi en faire? Je ne suis pas sûr que nous puissions répondre à ça en tant qu'une équipe mais une des choses qui est ressortie c'est que l'information ne devrait pas être spécifique et qu'il devrait y avoir plus de détails au niveau des tendances.

Et au niveau des recommandations, comment améliorer ces organismes? Encore une fois je pense qu'il faut beaucoup de transparence, de responsabilité, des surveillances publiques, de réduire le temps des enquêtes et aussi une meilleure éducation des communautés vulnérables.

P. Grant : Je vais demander à passer le micro au gentleman qui est ici, mais je vais vous demander si vous pouvez nous donner plus d'informations au niveau des recommandations, etc., s'il vous plaît. Juste une minute.

Sean : Merci. Je suis venu un petit peu tard donc excusez-moi. J'ai joint la discussion de groupe. Et quelque chose – mon nom est Dori au fait. Sean. Mon premier nom est africain. J'essaye de me rattacher à mes racines. C'est tout me concernant.

J'ai quelques recommandations et l'une d'entre elles à laquelle mon ami a fait allusion. Je voudrais peut-être parler sur ce point, que la tête de l'UES doit partir. C'est vraiment simple. Il doit être désactivé, il doit terminer. Vous pouvez dire ce que vous voulez. Son nom c'est M. Loparco et je trouve que c'est assez étrange que personne ne veuille parler de la tête du chef de l'UES. Je ne sais pas s'il est ici et je ne sais même pas à quoi il ressemble. Même s'il est ici, je demande encore à ce qu'il démissionne s'il veut partir avec un peu de dignité. Mais il doit vraiment partir.

La raison pour laquelle je dis cela c'est que dans le cas de Jarmel (ph) Karby (ph) qui était un homme noir qui était arrêté juste pour une histoire de circulation et a terminé par être mort. Et l'UES, qui est censée être impartiale mais qui ne l'est pas, je suis assez vieux pour me rappeler que Charles Roach et Dudley Laws, les fondateurs du Black Action Defence Committee, je n'en entends plus vraiment parler, mais c'est la raison pour laquelle il y a l'UES, c'est parce que ce Black Action Defence Committee, que de nombreux officiers de police ont détesté, qu'ils l'ont harcelé jusqu'à ce qu'il meure et il était constamment surveillé par les policiers seulement parce qu'il s'était levé pour la justice. Donc c'était fait

par des personnes noires simples dans la vie. J'étais une jeune personne à l'époque.

Il doit partir parce qu'il a décidé d'une façon unique de ne pas déposer des charges dans ce cas-là, et c'était un cas très clair de malversation, de bavure.

Donc depuis que l'UES a été formée, je pense qu'il y a eu douze différents chefs de cette organisation, qui montre qu'elle n'est pas vraiment très stable s'ils ont des dirigeants tellement nombreux. Celui-ci a besoin de partir parce qu'il a décidé de ne pas porter de chef d'accusation. Et est-ce que vous savez qui est cette personne? Il est sur l'Internet, je l'ai regardé. Il a passé 25 ans à travailler avec la police en tant que procureur de la Couronne. Et c'est ce qu'ils font, c'est de déposer des plaintes et de condamner les gens. Il a fait ça pendant 25 ans, il est fier, c'est comme ça qu'il a réussi à devenir chef parce qu'il avait vraiment un très bon rapport de travail. Mais il est complètement biaisé, il n'a pas posé de chef d'accusation.

Est-ce que vous pensez que ça a quelque chose à faire parce qu'il a travaillé avec eux depuis 25 ans et il récupère tout cet argent pour bloquer la justice? Il devrait être accusé avec l'obstruction de la justice lui-même parce que c'est ce qu'il a fait.

Donc lorsqu'on ne pose pas de chef d'accusation lorsque quelqu'un a tué quelqu'un et qu'il n'y avait pas besoin de tuer cette personne, cette personne devrait être accusée. Est-ce qu'on n'est pas au Canada? On n'est pas dans un Canada de droit? Est-ce que la police est au-dessus de la loi? Est-ce M. Loparco est au-dessus de la loi? Je ne pense pas. Donc voilà pourquoi je fais cette recommandation. Parce que ça c'est une action qui est vraiment visible; quelqu'un qui est viré parce qu'ils ne font pas leur travail.

Le rôle de l'UES, si je comprends bien, c'est de reconstruire la confiance du public pour qu'il y ait vraiment une ouverture et qu'il y ait un mécanisme de transparence pour surveiller les actions de la police. Je ne dis pas que tous les policiers sont mauvais, je n'ai pas ce sentiment. Il y en a de très bons, il y a de très bons policiers, j'ai de très bonnes relations avec certains d'entre eux. Mais il y en a d'autres avec qui je n'ai pas une tellement bonne relation non plus. Mais lui a vraiment besoin de partir. Deux cents mille dollars ou peu importe ce qu'il gagne, pourquoi est-ce qu'on dépense cet argent? Est-ce que c'est vraiment de l'argent bien dépensé? Je ne pense pas.

Et tous ces autres acronymes, l'UES et tous ces autres trucs, je pense que c'est juste une façon de trouver du travail pour des anciens officiers de police. Est-ce qu'ils font ça volontairement? Non, non. On les paye pour être à ces comités.

Je pourrais continuer mais...

??? Non, ne continuez pas.

Dori : Okay. Je vous respecte.

P. Grant : Est-ce qu'il y a d'autres commentaires?

Participant : Combien de personnes à l'UES sont des hommes de couleur? Je pense que 95 pour cent sont des blancs. J'ai probablement faux mais je voudrais que vous me le montriez. Vous pouvez peut-être nous montrer un photo de l'UES et de nous prouver pourquoi ils sont tellement réticents de porter des chefs d'accusation contre les chefs de police depuis qu'ils ont commencé. D'après ce que j'ai compris, ça doit être zéro. Si vous voulez me corriger, n'hésitez pas.

P. Grant : Est-ce qu'on peut avoir juste une personne à la fois s'il vous plaît?

Debbie : Bonjour. Merci beaucoup. Mon nom est Debbie. J'ai 38 ans, je suis une résidente de la région de Durham. J'adore cet endroit. Je n'ai pas eu de trop mauvaises expériences et de scénarios à part jusqu'à maintenant.

Donc je vais vous parler d'un processus. Ça fait six mois que je traverse l'enfer, depuis six mois et je me suis tournée vers la police pour avoir des conseils et du soutien. Mais là ça atteint des extrêmes où j'ai eu des menaces de mort. Donc j'essaye seulement de continuer. J'ai de nombreux officiers de police chez moi dû à la situation, je leur ai demandé des conseils, qu'est-ce que je dois faire. Tout ce qu'on m'a dit c'est d'aller aux tribunaux, « je ne peux pas vous aider. » Donc je suis allée, j'ai demandé, je veux qu'on arrête de me harceler, j'ai quatre caméras vidéo sur ma porte d'entrée, parce que c'est un domaine public donc on peut me regarder, puisque c'est devant ma maison. J'ai eu une plainte.

Grâce à cette réunion j'ai fait une petite enquête. Donc je vais retourner en arrière un petit peu. Je suis allée sur le site de l'UES, ce sont des vieilles données mais il est dit qu'il y a huit membres qui n'ont pas des origines de la police. Ça serait peut-être mieux qu'il y ait un peu plus de citoyens.

Ce qui s'est passé avec la police régionale de Durham, jusqu'au mois passé j'ai eu probablement 12 officiers de police chez moi. C'est seulement les deux derniers qui m'ont donné des bonnes informations au niveau du processus à suivre afin que je puisse déposer une plainte.

Parce que j'ai un de mes voisins qui a été témoin a été aussi harcelé. Et ce jeune homme a été arrêté à cause de preuves sur vidéo. C'est un citoyen exemplaire, il paye 3 000 \$ pour les avocats, etc. pour avoir tout rejeté sans preuve. Les vidéos montraient de l'air entre cette personne et la voiture. La Couronne a dit que cette affaire n'aurait pas dû être mise en avant.

Donc j'ai fait un petit peu de recherche, je ne voulais pas venir désinformée. Donc je sais que je peux maintenant demander une réunion avec l'inspecteur donc j'ai envoyé des emails à l'inspecteur (Nom). Je n'ai rien entendu de retour, j'ai une réponse automatique qui n'a rien du tout dessus, qui n'avait rien, ni « merci pour votre courriel, quelqu'un vous rejoindra dans les 24 heures » ou quoi que ce soit donc j'ai appelé le lendemain en disant – en demandant si mon courriel est arrivé. Ils ont dit : « Oui, probablement mais on ne sait toujours pas où c'est. » Maintenant il est mardi, j'aurais espéré avoir un coup de téléphone et j'aurais voulu résoudre mes issues avec la région de police. J'aimerais que quelqu'un aille voir aussi mon chef avant d'aller plus en avant.

Et avec ces fausses charges d'accusation, plutôt que moi que je demande à avoir une réunion, est-ce que j'aurai des représailles contre moi? J'ai certains officiers qui sont venus chez moi en disant qu'il y a une vieille école et il y a une nouvelle école, donc il faut vous plaindre si vous voulez être entendue et si vous voulez que les choses changent. Dieu me protège si quoi que ce soit qui se passe. Donc si on m'arrête juste parce que j'ai demandé d'avoir une réunion.

Donc aussi on veut avoir des meilleures formations, des ateliers. La région change en permanence avec des résidents, des gens qui viennent. On a besoin peut-être de mairies, on a besoin d'avoir peut-être un partenariat avec la police et pas qu'ils soient toujours ici en haut et que nous, on doit seulement faire ce qu'on nous dit.

Au niveau de la responsabilité, j'ai vu au niveau des – je suis ravie s'ils sont transparents quand il y a des cas qui sont vraiment actifs. Et donc j'aimerais voir si les officiers de police avec qui j'ai eu des problèmes, qu'ils soient nommés. Parce que s'il y a des plaintes constantes au niveau des mêmes officiers de police, le public devrait le savoir puisque nous payons.

De l'éducation, des ateliers et plus de support au niveau des collectivités.

P. Grant : Merci Debbie.

Davy : Bonsoir. Mon est Davy Needle (ph). Je suis un étudiant au collège de Durham. Je ne représente pas du tout l'UES. C'est seulement mon opinion personnelle.

La première des choses que je souhaiterais dire c'est que nombre de personnes ont des problèmes avec les relations publiques. Je ne suis pas satisfait du tout au niveau des réponses au niveau des relations publiques. Ce que je me dis c'est que si vous n'êtes pas informés sur ce que l'UES et les autres organismes font, comment peut-on dire qu'ils ne sont pas bons? Ça ne me paraît pas logique avec ma pensée légale.

L'autre chose par rapport aux relations publiques, s'il y a quelque chose que quelqu'un veut savoir au niveau d'un organisme et que vous êtes bien au courant de ces organismes, allez sur leur site Web, faites votre petite enquête, lisez plus, etc. Donc si vous avez déjà fait ça, désolé.

Au niveau de la question des Noirs, je ne peux pas vraiment faire de commentaire. Je suis noir. Je n'ai jamais été impliqué avec le – j'ai eu des altercations avec des officiers de police mais comme maman m'a dit quand j'étais jeune : « Tu fais quelque chose de stupide, quelque chose va revenir à toi. » Donc c'est un petit peu au niveau, c'est le but des officiers de police. En tant que gamin au lycée, si je faisais quelque chose de stupide, on me harcelait. Donc j'entends ce que vous dites, je comprends. J'essaye de le faire un petit peu. Nous sommes tous en colère avec l'UES.

Nous avons tous des problèmes avec ce que la police nous a fait dans le passé mais je pense qu'il faut vraiment y aller doux. Parce que je ne sais pas si vous avez déjà lu au niveau de la législation de l'UES? Non? Donc il faut vraiment faire attention comment on juge certaines de choses. On a le droit d'être

critiques mais il faut être critique avec des faits. C'est ce que j'essaye de dire. Si vous avez vos faits, vos faits sont plus basés sur une histoire de tension raciale.

L'autre chose que je voudrais dire : de nombreuses personnes se plaignent à l'UES ou se plaignent de l'UES en disant, elle ne nous a pas donné de nouvelles. Mais pour l'UES, ils ont beaucoup de courriels donc c'est peut-être plus compliqué pour eux de vous répondre. La plupart des gens ne sont pas d'accord avec l'UES de toute façon.

Comme je vous l'ai dit, c'est mon opinion, je n'ai personne derrière moi, c'est seulement moi. C'est seulement ce que je voulais dire avant de partir. Je voudrais seulement conseiller au gens de faire attention de la façon dont vous évaluez les choses. Trouvez les faits, trouvez les questions et ensuite, adressez-les. Ce n'est pas l'UES en particulier, parce que moi j'ai vraiment lu la législation de l'UES. Si vous avez des questions c'est mieux d'aller voir votre représentant parlementaire ou le gouvernement de l'Ontario qui gère l'UES. Ne vous retournez pas vers l'UES pour quelque chose qu'ils n'ont pas fait de bien.

Don merci. Passez une bonne soirée.

P. Grant : D'accord. Merci. Okay. Je vois deux mains, et ce seront les deux dernières. Initiez là-bas.

Participant : Merci. J'ai seulement deux questions sur lesquelles nous n'avons pas vraiment parlé à notre table. Mais j'ai un problème avec le BDIEP et le fait que le juge de paix a dit c'est qu'ils peuvent filtrer certaines plaintes. Il est facile de dire que c'est une procédure, mais le fait qu'ils puissent filtrer les choses leur permet de décider si je vais faire une enquête là-dessus et pas là-dessus. C'est une question un petit peu difficile.

Parce qu'on parle beaucoup de la responsabilité, je pense qu'il faudrait vraiment aller au fond du problème au niveau de la responsabilité. Est-ce que le public va vraiment penser que les officiers de police sont tenus responsables? La réponse sûrement sera non parce que si je dépose une plainte et en fait, « non, on a décidé de ne pas faire une enquête. » Ce n'est pas – parce que c'est frivole ou parce que ce n'est pas dans l'intérêt public.

Quelquefois ces plaintes sont soumises dans des temps de crise ou par des gens qui ne sont pas vraiment éloquents, donc si vraiment on se fonde sur la plainte d'origine que ça doit être filtré et qu'on s'en débarrasse, comme lui l'a dit, le jeune homme qui vient de partir, il a dit : « Oh ben oui, ben ils reçoivent beaucoup de courriels, » ce n'est pas une excuse. Si vous avez un organisme qui est censé répondre à ces plaintes, il devrait faire des enquêtes sur chacune des plaintes et de donner les raisons pourquoi ils veulent enquêter ou pas et non pas juste « j'ai décidé de pas enquêter. » Ils peuvent faire n'importe quoi en disant : « Je vais faire une enquête parce que c'est quelqu'un qui est gay, je ne vais pas enquêter si c'est quelqu'un qui est noir. » Donc on ne peut pas leur donner ce choix et cette discrétion.

R. Henning : Je vais me retourner si – je suis Randy Henning, je suis le président de l'Association de la police de Durham. Pour les personnes qui ne savent pas, je suis la tête du syndicat de la police dont je suis un membre à plein temps.

Je voudrais vous dire quelque chose : j'étais né et élevé à Bowmanville. J'ai vécu tous mes 53 ans sur cette terre, je suis un père, je suis un fils, je suis un grand-père, je suis un mari et encore je suis un voisin de nombreuses personnes à Bowmanville. Donc que je parle, je parle en tant que président d'association mais je parle vraiment en tant que membre de cette communauté. Je crois que c'est vraiment important que tout le monde comprenne cela.

Pour dire que j'ai eu beaucoup à faire avec ces organismes de surveillance serait vraiment de minimiser la chose. Je crois vraiment qu'au niveau des surveillances de la police je pense que c'est bon pour tout le monde, que c'est vraiment important pour les communautés de voir ces surveillances et d'avoir foi dans ces organismes. Il n'est pas bon d'avoir seulement de la surveillance mais il est vraiment bon d'avoir la foi dans cette surveillance parce que c'est là où il y a de la valeur.

Une des choses dont je veux parler au juge de paix et que je vois d'une façon pratiquement quotidienne dans ma profession c'est le manque de temps. Et je vais vous parler pas en tant que policier d'association mais en tant que membre de la communauté et voisin pour certains d'entre vous. En tant que public, nous devrions être offensés, que ce soit par le BDIEP ou l'UES, quant aux enquêtes au niveau des plaintes.

Par exemple, dans un monde policier, s'il y a un tir qui implique un membre du public, une fusillade, quelqu'un a été tué, donc il y avait immédiatement une personne qui a voulu mettre des charges d'accusation sur une personne tout de suite ou pas. Dans un monde policier, si la police est impliquée, à chaque fois que la police est impliquée dans une fusillade, quelle que soit comme blessure, l'UES ne doit pas enquêter. Ce n'est pas qui l'a fait, c'est ils savent déjà qui est impliqué puisqu'ils sont sur les lieux ou très proches. Et aussi il y a des témoins.

Donc chacun des officiers que je représente doit rester jusqu'à ce que l'UES leur dise qu'ils peuvent partir. Ça peut être cinq, six, sept, dix heures plus tard. Donc l'UES non seulement connaît les personnes qui sont impliquées mais ils ont aussi les témoins à leur disposition. Donc je vais parler de quelques cas...

P. Grant : [Non interprétée]

R. Henning : Oui, oui, je vais aller vite, hein?

En janvier 2016 à Port Perry un officier a tué un jeune homme à Port Perry. Ça a pris neuf mois pour que l'UES nous revienne avec leur décision. Je ne suis pas ici pour dire si la décision était bonne ou mauvaise; je n'étais pas impliqué dans l'enquête. Mais ce que je peux vous dire c'est que ça leur a pris neuf mois pour revenir avec une décision. Donc en tant que citoyen de cette région, je trouve ça vraiment absolument intolérable. Donc c'est combien de temps les enquêteurs prennent. Donc je vois qu'il y a des personnes qui secouent la tête.

Un autre cas, le jeune homme qui est ici, ce sont tous des membres de mon conseil ici, une autre personne qui était impliquée dans un accident de voiture mais avec des blessures sérieuses. C'était juste vers Lakeridge Road et Highway 2, c'était au mois d'avril, c'était récemment. Dans notre – ça nous prendrait seulement une session de travail pour faire une enquête, d'avoir des citoyens sur place et des témoins. Personne n'accepterait qu'il y ait six mois d'enquête pour seulement un accident de circulation.

Donc il est vraiment important que l'UES et le BDIEP, etc. soient plus rapides au niveau de ce qu'ils font parce que c'est ce que les citoyens demandent et c'est pour ça qu'on est ici ce soir.

[Applaudissements]

P. Grant : Je regarde l'horloge, il est cinq minutes avant 8 h, donc je voudrais tous vous remercier vraiment brièvement, mais aussi pour que le juge Tulloch termine.

Un petit rappel pour les personnes qui sont entrées de vous rappeler de bien écrire clairement sur la grande feuille parce que nous vous enverrons un lien au niveau de rapport final en utilisant ces adresses courriels. Donc il est important de remplir ce document. Merci de laisser aussi vos notes sur les tables, nous allons les rassembler. Merci beaucoup.

Voici maintenant le juge de paix Tulloch.

M. Tulloch : Je voudrais vous remercier tous chacun d'entre vous pour être venus. C'est une réunion publique et tous ceux d'entre vous qui êtes ici, vous êtes des membres du public au niveau du contexte de cette communauté de la police et des citoyens.

J'ai bien entendu tous vos commentaires, vos soucis et nous allons les prendre et les examiner et considérer toutes vos recommandations. Les commentaires que nous avons entendus ce soir, nous les avons entendus par d'autres groupes donc nous allons évidemment les considérer de façon sérieuse.

Donc merci beaucoup encore pour être venus. Nous sommes impatients de lire ces rapports et en final, on va rendre visible tout ce que vous nous avez dit ce soir. Merci beaucoup.

[Applaudissements]